



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 01107

Numéro SIREN : 542 086 350

Nom ou dénomination : KLOCKNER DISTRIBUTION INDUSTRIELLE

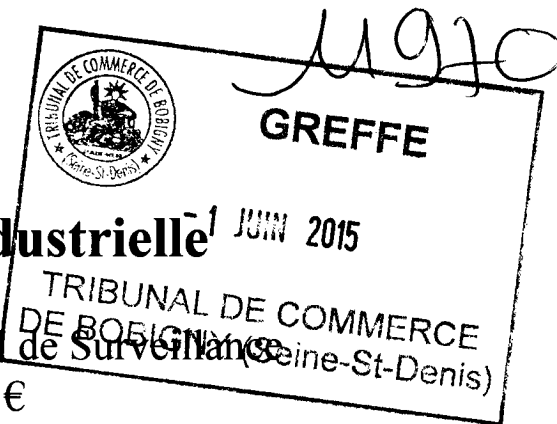
Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2015 sous le numéro de dépôt 11970

Klöckner Distribution Industrielle

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 34.125.000 €

Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

542 086 350 RCS BOBIGNY



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 11 MARS 2015

EXTRAIT

.....

2 – DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le Président de séance informe le Conseil de Surveillance de la démission de Monsieur Helmut GEISEN à effet du 31.01.15, de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance, pour cause de retraite.

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur Helmut GEISEN pour son action menée au sein du Conseil de Surveillance de la SA Klöckner Distribution Industrielle depuis 2009.

Le nombre des Membres du Conseil encore en fonction restant supérieur ou égal au minimum légal, le Président propose au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

3

Le Conseil décide de nommer, à titre provisoire, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,

Monsieur Wilhelm STENGEL,
né le 25.02.1958 à Düsseldorf,
domicilié Bruchhauser Weg 49, 40723 Hilden,
Allemagne,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Wilhelm STENGEL accepte le mandat qui vient de lui être confié, et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

.....

**POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES LEGALES ET
REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE**

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

.....

« Extrait certifié conforme à l'original »

